



01 43 07 58 65

commercial@adesol-groupe.com

DESCRIPTION

Les couvre joints pliés sont conçus pour protéger et habiller les sols, murs et plafonds.

Doit-être visser et coller selon le poids. Rapides à installer, pré-perçés ou non, ils sont utilisés en travaux neufs et en rénovation pour des joints de dilatation jusqu'à 150 mm d'ouverture.

Ils sont disponibles en acier poli brossé grain 220 et sont utilisés pour tous types de bâtiments : centres commerciaux, aéroports, gares, immeubles de bureaux et d'habitation, hôpitaux, galeries marchandes, écoles, super et hypermarchés, hôtels, bâtiments municipaux, centres de loisirs, usines...

Finition recuit brillant sur demande.

DIMENSION ET MESURE

Longueur d'une barre = 2 500 mm.

9 trous fraisés tous les 250 mm

Autres longueurs sur demande.

a	b	e	Code	Adhésifs/ Poinçonnés
40	4	1,2	120 870B	
50	4	1,2	121 070B	
60	4	1,5	425 310	
70	4	1,5	425 610	
80	4,5	2	425 210	
90	4,5	2	425 710	
100	5	2,5	425 410	
120	5	2,5	425 810	
150	5	2,5	426 210	

NOTIONS «D'USAGES» et DE «CHARGES»

USAGES NORMAL	Poids total kN	CHARGES 1 kN = 100 kg
- piéton - piéton + chariot	3 3	- locaux scolaires - bureaux - habitations - hopitaux
- véhicule de tourisme - camionnettes et chariot élévateur (pneus souples) - transpalette	20 30 20	- galeries marchandes hors zones de stockage - parking
- camionnettes et chariot élévateur (pneus souples) - camion	30 120	- circulation piétonne dense - gares - aéroports
- camionnettes et chariot élévateur (pneus souples) - chariot élévateur (pneus pleins) - camion	35 50 0,12* 270	- stockages industriels et alimentaires - ateliers avec machines

* par mm de largeur de roue

En cas de trafic intense, prévoir épaisseur minimum de 3 mm

RECOMMANDATIONS DE POSE

Conformément au règles de pose d'un couvre-joint de dilatation, prévoir une fixation mécanique adaptée à 35 mm minimum du bord de béton et d'un seul côté du joint.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Nuance	C	Mn	Si	Cr	Ni
Inox 26 CN 18.9 AISI 304	L 0,025	1,4	0,5	17/19	8/10,00

Cette fiche technique est de portée générale. Elle n'a pas vocation à remplacer le travail de conception d'un maître d'œuvre ou le savoir faire de l'installateur, ni même le Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution ou le Cahier des clauses techniques particulières. Pour toute question ou demande de renseignements complémentaires contacter ADESOL